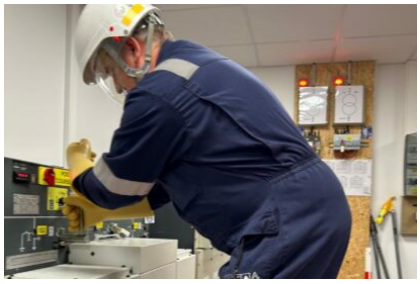
ELECTRICITÉ

Préparation à l'habilitation électrique pour le chargé d'opération HE Manœuvre HTA / HTB

CHARGÉ D'OPÉRATIONS SPÉCIFIQUES - HE MANŒUVRE HTA

PUBLIÉ LE 26/09/2024 – MIS À JOUR LE 30/01/2025



Secteur(s)
Bâtiment, Travaux Publics

Public visé
Encadrement de chantier, Personnel d'exécution

Durée
14h00 (tronc commun 6h00 + 8h00)

Recyclage des compétences
Oui

Environnement de travail
Chantier
Chantier électrique haute tension

Opération(s) effectuée(s)
Maintenance / Installation / Dépôt d'installation électrique
Autres opérations de type essais, vérifications, opérations sur installation photovoltaïque

Métiers
Electricien, Monteur de réseaux électriques

Mots clés
Habilitation, Electrique, HTA, Haute, Tension, HT, Manœuvre, HE

Formation

Détails du public visé : Tout personnel amené à effectuer des manœuvres de mise en marche, de réglage ou d'arrêt d'un équipement, ou des réarmements de disjoncteurs.

Détails des prérequis : Avoir au préalable une connaissance en électricité adaptée aux opérations qui lui sont confiées.

Objectifs de la formation : Acquérir les savoirs et savoir-faire nécessaires pour réaliser en sécurité, conformément à la norme NF C 18-510 des manœuvres d'exploitation ou des manœuvres d'urgence sur des installations électriques haute tension.

Contenu :

Module « Tronc Commun Spécifique HTB » :

- donner les noms et les limites des différents domaines de tension ;
- reconnaître l'appartenance des matériels à leur domaine de tension ;
- citer les zones d'environnement et donner leurs limites ;
- identifier les zones et limites d'environnement ;
- décrire le principe d'une habilitation ;
- donner la définition des symboles d'habilitation ;
- lire et exploiter le contenu d'un titre d'habilitation ;
- préciser les rôles de chacun ;
- différencier les symboles d'habilitation pour l'opération à réaliser ;
- donner les principes généraux de la prévention à appliquer au cours d'une opération électrique ;
- analyser une situation vis-à-vis du risque électrique et prévoir les mesures de protection adaptées ;
- décrire les séquences de la mise en sécurité d'un circuit (consignation, mise hors tension, mise hors de portée) et préciser le déroulement des opérations de vérification d'absence de tension ;
- citer les équipements de protection collective et leur fonction ;
- identifier, vérifier et utiliser les équipements de protection et être vigilant face aux autres risques ;
- citer les moyens de protection individuelle et leurs limites d'utilisation ;
- identifier, vérifier et utiliser les EPI appropriés ;
- énoncer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés dans l'environnement ;
- assurer la surveillance électrique de l'opération ;
- décrire la conduite à tenir en cas d'accident corporel ;
- décrire la conduite à tenir en cas d'incendie dans un environnement électrique ;
- appliquer les procédures et consignes en cas d'accident corporel ou d'incendie dans un environnement électrique.

Module « HE Manœuvres HTB – Manœuvres en Haute Tension B » :

- citer les moyens de protection individuelle et leurs limites d'utilisation ;
- identifier, vérifier et utiliser les EPI appropriés ;
- citer les limites de l'habilitation HE manœuvres (autorisation et interdits, etc.) ;
- réaliser des manœuvres dans le domaine de tension concerné ;
- énoncer les instructions de sécurité spécifiques aux manœuvres ;
- respecter et faire respecter les règles et les instructions de sécurité ;
- nommer les informations et documents à échanger ou à transmettre au chargé d'exploitation électrique ou au chargé de consignation ;
- identifier le chargé d'exploitation électrique ou le chargé de consignation et échanger les informations nécessaires ;
- respecter les instructions données par le chargé d'exploitation électrique ou par le chargé de consignation ;
- rendre compte de son activité ;
- analyser les risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée.

Déroulé de la formation

Partie théorique : Oui.

Partie pratique : Oui.

Détail sur la durée de la formation : La norme NF C 18-510 Art.D2 recommande 14h00 (tronc commun 6h00 + 8h00).

Existence d'un test à l'issue de la formation : Non.

Reconnaissance de formation

Quelle reconnaissance est délivrée à la suite de la formation ? Avis après formation délivré par l'organisme de formation, en vue d'une habilitation délivrée par l'employeur.

Recyclage des compétences

Fréquence du recyclage : 3 ans.

Détails sur la durée du recyclage : Le recyclage est recommandé par la norme NF C 18-510 tous les 3 ans. Cependant, pour une pratique exceptionnelle ou occasionnelle, la périodicité peut être ramenée à deux ans.

Textes de référence

- Articles R.4544-9 à R.4544-11 du Code du travail
- Arrêté du 5 juillet 2024 relatif aux normes définissant les modalités recommandées pour l'exécution des opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage ou pour l'exécution d'opérations non électriques dans l'environnement d'ouvrages et d'installations électriques sous tension aériens et souterrains - Prévention du risque électrique

Un travailleur est habilité dans les limites des attributions qui lui sont confiées. L'habilitation, délivrée par l'employeur, spécifie la nature des opérations qu'il est autorisé à effectuer.

Avant de délivrer l'habilitation, l'employeur s'assure que le travailleur a reçu la formation théorique et pratique qui lui confère la connaissance des risques liés à l'électricité et des mesures à prendre pour intervenir en sécurité lors de l'exécution des opérations qui lui sont confiées.

- INRS

Organisme de formation

- **Quelle reconnaissance doit avoir l'organisme de formation (habilitation, certification, qualification…) ?** Tout organisme compétent.

GP2S CONSTRUCTION

Accéder à la page : https://gp2s-construction.fr/formations/preparation-a-lhabilitation-electrique-pour-le-charge-doperation-he-manoeuvre-hta-htb/